

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document FR-BIO-01.250-0034181.2024.001			I.2 Type d'Opérateur <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur <input type="checkbox"/> Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle		
	Nom	NOS AVENTURES - SASU		Autorité	ECOCERT FRANCE (FR-BIO-01)	
	Adresse	LIEU-DIT SAUZELON 30460 Saint-Bonnet-de-Salendrinque		Adresse	B.P. 47 , 32600, L'Isle-Jourdain	
	Pays	France	Code ISO FR	Pays	France	Code ISO FR
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Distribution / Mise sur le marché					
I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production						
<ul style="list-style-type: none"> • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion – production durant la période de conversion • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques – production de produits en conversion • (f) Vin Méthode de production: – production de produits biologiques 						
Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.						
I.7 Date, lieu			I.8 Validité			
Date	25 janvier 2024 02:14:26 +01 (Europe/Brussels)	Nom et signature ECOCERT FRANCE	Certificat valable du	11/05/2023	au 31/03/2026	
Lieu	L'Isle-Jourdain (FR)					

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Compléments alimentaires: Complément alimentaire	Biologique
	Céréale et grain: Céréales, légumineuses et oléagineux	Biologique
	Céréale et grain: Céréales, légumineuses et oléagineux	En conversion
	Fruit à coques, graine et préparation associée: Fruits secs	En conversion
	Fruit à coques, graine et préparation associée: Fruits secs	Biologique
	Gâteaux secs et biscuits: Biscuits, chocolats, confiseries	Biologique
	Gâteaux secs et biscuits: Miel	En conversion
	Gâteaux secs et biscuits: Miel	Biologique
Huiles et graisses végétales: Corps gras, huiles	Biologique	
Huiles et graisses végétales: Corps gras, huiles	En conversion	
Jus et boissons à base de fruits et légumes: Boissons	Biologique	
Jus et boissons à base de fruits et légumes: Boissons	En conversion	
Légume et légume préparé: Légumes frais, légumes préparés	En conversion	
Légume et légume préparé: Préparations et conserves à base de fruits et légumes	Biologique	
Plante aromatique et médicinale: Huiles essentielles	Biologique	
Plante aromatique et médicinale: Plantes séchées, épices et aromates	Biologique	
Plants et semences: Semences	Biologique	
Plats cuisinés salés: Conserve de produits de la mer	Biologique	
Pâtisseries, viennoiseries et préparations: Pâtisseries, mix à pâtisserie	Biologique	
Sauces et autres assaisonnements salés: Condiments et sauces	Biologique	
Spécialités végétales: Foin	Biologique	
Thé / maté: Cafés, Thés, Infusions	Biologique	
Viande et volaille transformée: Viandes et charcuteries	Biologique	
Vin: Vins	Biologique	
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
Nom de l'organisme d'accréditation	COFRAC	
Hyperlien vers le certificat d'accréditation	https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0035.pdf	
II.9 Autres informations		
Seule la version électronique du certificat disponible au lien suivant : [https://webgate.ec.europa.eu/tracesnt/directory/publication/organic-operator/index] fait foi.		